

# PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 19 JUILLET 2025 – 10H00

SEANCE DU 15 JUILLET 2025 – 20H00 REPORTEE - QUORUM NON ATTEINT

## ORDRE DU JOUR

Nomination du secrétaire de séance

I - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 17 juin 2025

II- Délibérations

2025-18 : Accord Local – fixation du nombre de sièges et répartition des sièges entre les communes membres de la Communauté de Communes de la Vallée Verte (C.C.V.V.)

2025-19 : Programme des travaux de desserte à réaliser en forêt communale de Villard - Demande de subvention au titre du dispositif 401 du FEADER – « créer des dessertes forestières » auprès de l'Etat, de la Région, et du Conseil Départemental au titre de leurs politiques forestières

Rapport des commissions

Informations Diverses

**Assemblée présidée par Monsieur Pierrick DUFOURD, le Maire**

**ETAIENT PRESENTS** : Madame Emilie BERNAZ, Monsieur Jean-Paul COSTAZ, Monsieur Denis DUFOURD, Monsieur Pierrick DUFOURD, Monsieur Quentin HUDRY, Monsieur Roland PINGET

**EXCUSES** : Monsieur Christophe BOSSU représenté par Monsieur Pierrick DUFOURD par pouvoir du 17 juillet 2025, Madame Jocelyne JACQUES-VUARAMBON, Monsieur Jean-Louis GAVORY représenté par Monsieur Quentin HUDRY par pouvoir du 17 juillet 2025, Madame Sophie MARGAS représentée par Madame Emilie BERNAZ par pouvoir du 17 juillet 2025, Madame Sophie WILHEM- CANIZARES représentée par Monsieur Jean-Paul COSTAZ par pouvoir du 18 juillet 2025

**ABSENTS** : Monsieur Benoît BRET, Monsieur William ROSAY

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur Denis DUFOURD est nommé secrétaire de séance.

**I - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 17 juin 2025.**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

## II– Délibérations

### 2025-18 : Accord Local – fixation du nombre de sièges et répartition des sièges entre les communes membres de la Communauté de Communes de la Vallée Verte (C.C.V.V.)

L'article L5211-6-1 VII du CGCT stipule que : « Au plus tard le 31 août de l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux, il est procédé aux opérations prévues aux I, IV et VI. Au regard des délibérations sur le nombre et la répartition des sièges prévues aux I et VI et de la population municipale authentifiée par le plus récent décret publié en application de l'article 156 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 précitée, le nombre total de sièges que comptera l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale ainsi que celui attribué à chaque commune membre lors du prochain renouvellement général des conseils municipaux est constaté par arrêté du représentant de l'Etat dans le département lorsque les communes font partie du même département ou par arrêté conjoint des représentants de l'Etat dans les départements concernés dans le cas contraire, au plus tard le 31 octobre de l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux. »

Il convient donc avant le 31 août pour les communes de la C.C.V.V. de délibérer sur la recomposition du Conseil Communautaire pour le prochain mandat.

Pour cela, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de débattre et d'émettre un vote de principe sur la répartition des sièges entre les communes, sachant que seules les délibérations communales auront une valeurs juridiques.

Vu la population INSEE de chaque commune de la Vallée Verte,  
Considérant que si l'on applique les règles de droit commun, les communes de Saxel et de Saint-André de Boège ne disposent que d'un siège,  
Considérant que la Communauté de Communes de Vallée Verte souhaite que chaque commune soit représentée de manière équitable,

Il est proposé aux élus du Conseil Municipal de suivre la proposition des élus du Conseil Communautaire de retenir la répartition suivante :

<b>COMMUNES</b>	<b>POPULATION MUNICIPALE</b>	<b>NOMBRE DE DELEGUES ACCORD LOCAL EN 2019</b>
<b>BOEGE</b>	<b>1 938</b>	<b>6</b>
<b>BOGEVE</b>	<b>1 160</b>	<b>3</b>
<b>BURDIGNIN</b>	<b>688</b>	<b>2</b>
<b>HABERE-LULLIN</b>	<b>1091</b>	<b>3</b>
<b>HABERE-POCHE</b>	<b>1484</b>	<b>4</b>
<b>SAINT ANDRE DE BOEGE</b>	<b>594</b>	<b>2</b>
<b>VILLARD</b>	<b>960</b>	<b>2</b>
<b>SAXEL</b>	<b>509</b>	<b>2</b>
<b>TOTAL</b>		<b>24</b>

Le Conseil municipal après avoir entendu le rapporteur, après en avoir délibéré par 0 voix pour, 10 voix contre, 0 abstention, décide à l'unanimité de :

**REFUSER** à l'unanimité de ses membres cet accord local à 24 membres.

2025-19 : Programme des travaux de desserte à réaliser en forêt communale de Villard - Demande de subvention au titre du dispositif 401 du FEADER – « créer des dessertes forestières » auprès de l'Etat, de la Région, et du Conseil Départemental au titre de leurs politiques forestières

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux de desserte suivants :

Construction des pistes forestière de débardage de Miribel et du Martinet, d'une place de dépôt/retournement et de deux places de retournement, ainsi que gestion de l'eau au droit de la place de dépôt/retournement.

Le projet se situe en forêt communale dans les parcelles forestières : 1 et 6, ainsi qu'en forêt privée sur les parcelles 1654, 1655, 1656 et 1322 section A.

Ces travaux sont proposés par les services de L'Office National des Forêts (O.N.F.) pour l'année 2025 dans le cadre du budget forestier de la commune.

Le montant estimatif total des travaux est : 78 556,40 € HT frais de maîtrise d'œuvre inclus.

Le montage financier est le suivant :

- Montant total des travaux éligibles subventionnables : 41 087,20 € HT
- Montant total de la subvention envisageable : 32 869,76 € HT
- Montant total des travaux inéligibles et dépassant les plafonds : 37 469,20 € HT
- Autofinancement : 45 686,64 € HT

Le Conseil municipal après avoir entendu le rapporteur, après en avoir délibéré par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, décide à l'unanimité de :

**APPROUVER** le projet présenté,

**APPROUVER** le plan de financement présenté sur la base du devis estimatif présenté,

**SOLLICITER** l'octroi d'une aide publique auprès des services de l'Etat, de la Région et du Conseil Départemental pour la réalisation des travaux subventionnables aux taux en vigueur,

**S'ENGAGER** à réglementer la circulation des véhicules à moteur sur cette desserte en la limitant aux seuls ayants-droits définis par la Commune,

**S'ENGAGER** à inscrire au budget de la Commune les sommes nécessaires à l'entretien des dessertes,

**DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet.

RAPPORT DES COMMISSIONS :

COMMISSION TRAVAUX/RESEAUX

Monsieur Roland PINGET indique que la société COLAS était attendue la semaine dernière pour commencer les travaux du cimetière. Pas d'information à ce jour. Les travaux prévus Route de Miribel et Route des Crozats sont prévus à partir de septembre.

Monsieur Roland PINGET informe qu'après plusieurs demandes de devis envoyées auprès d'architectes, Monsieur Bernard VAUDAUX, architecte sur Boège est le seul à avoir répondu positivement. Une proposition financière a été transmise pour prévoir les travaux des gîtes des Nais ainsi que ses honoraires.

Monsieur Quentin Hudry indique que le chemin forestier Route des Granges n'est toujours pas remis en état depuis l'été dernier. Monsieur Pierrick DUFOURD indique qu'il lui a redemandé la remise en état par téléphone la semaine dernière. Il est demandé d'envoyer la remise en état par courrier en recommandé.

CCAS

Monsieur Denis DUFOURD est actuellement en discussion avec M. Thierry GEORGEL du cinéma la Trace de Villard pour le prochain après-midi cinéma en octobre. Une réunion du CCAS sera prochainement programmée pour l'organisation.

Monsieur Denis DUFOURD prévoit le repas des aînés au mois de novembre 2025.

INFORMATIONS DIVERSES :

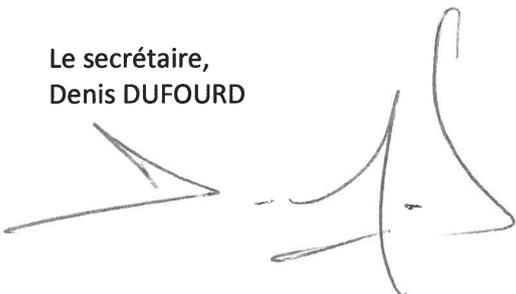
Monsieur Pierrick DUFOURD informe que Mme Mylène COUDERT demande la location de la moitié de la salle polyvalente pour les cours de gym le mardi soir et jeudi soir. L'accord est donné aux mêmes conditions que précédemment.

Monsieur Pierrick DUFOURD propose de lancer les inscriptions pour l'arrachage de la gentiane 2025. Accord des élus présents.

Monsieur Pierrick DUFOURD informe des jeux intervillages de la vallée verte le 6 septembre 2025.

La séance est levée à 10h50

Le secrétaire,  
Denis DUFOURD

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Dufourd', written over a horizontal line.

Le Maire,  
Pierrick DUFOURD

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Pierrick Dufourd', written over a horizontal line.